Jeudi 04 DÉCEMBRE 2026
Journée parisienne
Visite guidée du Val-de-Grâce



Notre-Dame du Val-de-Grâce, chevet
© Photo J.-D. Caron

Sous la conduite du Médecin général inspecteur (2s) Olivier FARRET, président de l'Association des Amis du Musée du Service de Santé des Armées (AAMSSA www.aamssa.fr), nous découvrirons l'ensemble abbatial de ce joyau du XVIIe siècle, voulu par Louis XIII et Anne d'Autriche.
Hôpital militaire de la Révolution à 2016, l'ensemble est toujours domaine militaire avec l'Académie de Santé Militaire, la bibliothèque du SSA et les services de l'Inspection du SSA.
Nous visiterons à partir de 14h30 l'ensemble conventuel, l'église Notre-Dame du Val-de-Grâce et le musée du Service de santé des armées. Pour ceux qui le souhaitent, la visite sera précédée à proximité du Val-de-Grâce et avec notre guide, d'un repas que chacun règlera sur place. Il conviendra de vous munir d'une pièce d'identité, exigée pour l'accès au site.
Si vous envisagez d'arriver sur la capitale le matin, il vous sera possible, par vous-même, de visiter dans la matinée au Musée de Cluny-Musée national du Moyen-Âge, l'exposition « *Nicolas Flamel Alchimiste de papier* » (www.Exposition Nicolas Flamel | Musée de Cluny - musée national du Moyen Âge). Le musée est à 10 minutes à pied du Val-de-Grâce par la rue Saint-Jacques.
Pour la bonne organisation de cette dernière activité de notre association pour l'année 2026, merci de compléter le coupon ci-dessous et de le retourner à notre président, avant le 25 novembre 2026.

✂----------

Bulletin d'inscription à la journée parisienne du 04 décembre 2026
Accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SFAY
À retourner avant le 25 novembre 2026, délai de rigueur,
à Maître Jean-Louis ALLIOT – 21 rue Faidherbe, 89000 AUXERRE

M., Mme ……..

Numéro de téléphone portable : ……. Adresse courrielle : ……

Participera (-ont) à la visite du Val-de-Grâce. Ci-joint un chèque de 10€ x ….. = ……€

Participera (-ont) au repas de cohésion, à régler sur place. Oui Non*

Date : Signature :

**Rayer la mention inutile*

COTISATION 2027, C'EST LE MOMENT

Les activités de la S.F.A.Y. entrainent des frais de gestion comme, par exemple, permettre l'édition de ce Bulletin de liaison. Pour cette raison, le conseil d'administration vous engage, à régler rapidement votre cotisation 2027.
Rappel des montants : **35 € pour les membres actifs, 43 € pour les couples, à partir de 42 € pour les membres donateurs et à partir de 50 € pour les couples donateurs.**
Le chèque, libellé à l'ordre de la S.F.A.Y., est à envoyer au trésorier, Monsieur Éric Vandenbossche, La Vilotte, 3 chemin du Château - 89240 CHEVANNES.

AUXERRE
Copyright S.F.A.Y. Le directeur de la publication : J.-L. ALLIOT
Avec le soutien de la Ville d'Auxerre et du Conseil Départemental de l'Yonne
84 Yonne